

**AVIS D'APPEL D'OFFRE**  
**Marché de moins de 90 000 euros**  
**En application des articles 28 et 77 du code des marchés publics**

**Fourniture de fleurs d'été et d'hiver et prestation de mise en culture sous serre**

**Section I : Pouvoir adjudicateur**

**Identité :** Commune de Morigny-Champigny  
Représentée par Madame le Maire  
**Coordonnées :** 5, rue de la Mairie (91150)  
Tel : 01.64.94.39.09  
Fax : 01.64.94.38.12  
dga@morignychampigny.fr  
**Site internet :** <http://www.morignychampigny.fr/>

**Section II : Objet du concours**

**Intitulé :** Fourniture de fleurs d'été et d'hiver et prestation de mise en culture sous serre

Le présent marché a pour objet la fourniture des fleurs permettant le fleurissement de la commune. Dans le cadre de ce fleurissement, une mise en culture en vasques ou jardinières est à faire dans les locaux du soumissionnaire.

**Lieu(x) et types d'exécution :**

-Services Techniques de la Commune de MORIGNY-CHAMPIGNY, 32 bis rue des ponts, 91150.

La forme du marché revêt le caractère d'un achat.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal : 01000000-7: Produits de l'horticulture

Objet complémentaire : 01122100-9 : Plantes vivantes, bulbes, racines, boutures et greffons

**Modalités de financement et de paiement :** Le paiement s'effectue selon les règles de comptabilité publique et dans un délai de 30 jours à compter de réception de la facture.

**Section III : Procédure**

**A. Variantes**

Les variantes par rapport à l'objet du marché sont autorisées et limitées à celles proposant, pour les engrais et substrats, un mieux disant écologique. Toute variante ne peut être proposée qu'au surplus d'une offre principale conforme aux spécifications du CCP.

**B. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le Règlement de la Consultation (RC),
- l'Acte d'Engagement (AE),
- le Cahier des Charges (CC),
- le Bordereau de prix unitaires (B.P.U.) présentant une liste type qui ne peut en aucun cas être regardée comme exhaustive

### **C. Conditions d'envoi ou de remise des plis**

#### **Remise des plis sur support papier :**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :  
« Marché n° 14 -2011 – Fourniture de fleurs d'été et d'hiver et prestation de mise en culture sous serre ».

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre incluant un catalogue le cas échéant.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante avant le :

**Mardi 22 novembre 2011 à 12h00**

Mairie de MORIGNY-CHAMPIGNY

5 Rue de la Mairie

91150 MORIGNY-CHAMPIGNY

Aux horaires d'ouverture : du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h30

ou par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

#### **Remise des plis par voie électronique :**

En accord avec l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats retenues par voie électronique. Les dossiers complets sont à faire parvenir à l'adresse de courriel suivante : [dga@morignychampigny.fr](mailto:dga@morignychampigny.fr) remplissant les conditions des articles 5-1 et 5-2, sous format non modifiable de type « .pdf ».

### **D. Sélection des candidats**

1. Les garanties techniques, professionnelles et financières
2. La complétude du dossier en fonction des demandes du Cahier des Charges.
3. Le respect des délais pour le retour des offres (éliminatoire)

A l'issue de la sélection des candidats, une visite des serres sera effectuée afin d'effectuer un échantillonnage et de prendre connaissance des emplacements réservés aux bacs et jardinières de la commune.

### **E. Sélection du lauréat**

- |  |      |
|--|------|
| 1. Qualité des plants ou plantes prélevées lors de la visite | 25 % |
| 2. Qualité de la mise en culture et du suivi                 | 25 % |
| 3. Diversité des variétés                                    | 25 % |
| 4. Prix  | 25 % |

### **Section IV : Renseignements complémentaires**

Les documents de consultation sont à retirer :

- Par mail à l'adresse suivante : [dga@morignychampigny.fr](mailto:dga@morignychampigny.fr)
- Par courrier ou directement en mairie à l'adresse ci-dessous
- Par fax au 01.64.94.38.12

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Correspondant : Mademoiselle Céline OUBRY, Adjointe du Directeur Général des Services

Adresse : Mairie de MORIGNY-CHAMPIGNY  
5 Rue de la Mairie  
91150 MORIGNY-CHAMPIGNY  
[dga@morignychampigny.fr](mailto:dga@morignychampigny.fr)  
Fax : 01.64.94.38.12

### **2) Tribunal compétent**

Tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud – 78011 Versailles Cedex – [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr) – 01.39.20.54.00

**Organe de médiation** : Comité consultatif de règlement amiable des litiges - 21 rue Miollis – 75015 Paris – [ccira@ile-de-france.pref.gouv.fr](mailto:ccira@ile-de-france.pref.gouv.fr) – 01.44.42.63.43